

Date de convocation : 22 janvier 2025

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande s'est réuni en séance ordinaire dans la salle La Consortée au Manoir de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne, sous la Présidence de Bernard Piedvache, après avoir été convoqué, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

CC Saint-Méen Montauban : Jean-François Bohanne, Etienne Bonnin, Patrick Chenais, Philippe Chevrel, Serge Jalu, Bernard Piedvache,
Montfort communauté : Chrystèle Bertrand, Loïc Boisgerault, Fabienne Bondon, Pierre Guillouet, Régine Lefeuvre, Christophe Martins, Joseph Thébault,
Brocéliande communauté : Sophie Bléjean, Laëtitia Citeau, Michel Duault, Bernard Ethoré,

Étaient excusés :

CC Saint-Méen Montauban : Patrick Herviou, Carine Peila-Binet,
Montfort communauté : Fabrice Dalino,
Brocéliande communauté : Murielle Douté-Bouton,

Étaient absentes :

Brocéliande communauté : Isabelle Goven, Fabienne Savatier

Étaient représentés :

Patrick Herviou par Bernard Piedvache, Carine Peila-Binet par Philippe Chevrel, Fabrice Dalino par Pierre Guillouet,

PERSONNES ASSOCIEES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Étaient présents :

Conseil de développement : Pierre Jolivet,
Chambre de Commerce et d'Industrie : Christelle Callarec,
Chambre de Métiers et de l'Artisanat : Pierrick Vilboux,

Étaient excusés :

Conseil départemental : Anne-Francoise Courteille,
Chambre d'Agriculture : Frédéric Chevalier,
Initiative Brocéliande : Loïc Berthelot,

Étaient absentes :

Conseil départemental : Charlotte Faillé,
Conseil régional : Claudia Rouaux,
Conseil de développement : Christèle Fournier,

Nombre de présents votants : 17 - Secrétaire de séance : Philippe Chevrel

**Délibération n° 2025-01
FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires

Etant pris en compte les échanges et débats entre les membres du conseil

➔ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité :**

- **Actent la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025**
- **Approuvent le rapport d'orientations budgétaires (en annexe)**
- **Autorisent le Président à préparer sur ces bases le budget primitif 2025**

Délibération n° 2025-02
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Le Président sollicite commentaires ou observations sur le compte-rendu.

➡ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du Conseil du 26 novembre 2024.**

Délibération n° 2025-03
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2024

Le Président sollicite commentaires ou observations sur le compte-rendu.

➡ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu du Conseil du 10 décembre 2024.**

Délibération n° 2025-04
SCoT – AVIS PPA SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE PLEUMELEUC

VU le SCoT du Pays de Brocéliande approuvé le 19 décembre 2017

VU la note présentée en Conseil syndical du 28 janvier 2025

➡ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable sous réserve de prendre en compte les recommandations au projet de modification du PLU de Pleumeleuc (note en annexe).**

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Transmis au représentant de l'État le 05 février 2025.

Le Président
Bernard Piedvache

Le Secrétaire de séance
Philippe Chevrel